

# Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

## LES MARAIS DE KAW

1. Pays : GUYANE FRANÇAISE    2. Date : 20 novembre 1992    3. Numéro de référence :

6FRØ11

4. Nom et adresse du compilateur :

L. P. SANITE  
DÉLÉGATION RÉGIONALE À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT  
28 Boulevard Jubelin - 97300 Cayenne. FRANCE  
Tél. : (19 / 594) 37. 89. 80 - Fax : 37. 89. 81

5. Nom de la zone humide :                    LES MARAIS DE KAW

6. Date de l'inscription sur la Liste Ramsar :

7. Coordonnées géographiques : de 51° 57' W / 4° 25' N à 52° 18' W / 4° 51' N  
Point le plus au nord : 4° 53' N (à 5 km au nord de l'île du Grand-Connétable)  
Point le plus à l'est : 51° 54' W (à 5 km à l'est de l'île du Grand-Connétable)  
Point le plus au sud : 4° 24' N (interfluve rivière de Kaw / Crique Patawati)  
Point le plus à l'ouest : 52° 19' W (embouchure de la Crique Gabrielle)

8. Situation générale :

La plaine marécageuse de Kaw, s'étendant au sud-est de Cayenne, est limitée à l'ouest par le Fleuve Mahury et, à l'est, par l'estuaire de l'Approuague. Au nord, la zone inclut les îles du Petit et du Grand-Connétable, et la zone maritime comprise entre celles-ci et la côte de Kaw.  
(Cf. cartes jointes en annexe ; document 1).

9. Superficie : 137.000 ha au total, subdivisés en deux secteurs :

- Zone terrestre : 105.800 ha
- Zone marine : 31.500 ha

10. Type de zone humide :

A ; F ; G ; I ; M ; N ; S ; T ; W ; X

11. Altitude : Entre 0 et 6 m, localement jusqu'à 20 / 50 m sur les contreforts des reliefs sur les pourtours de la zone et les collines de la haute rivière de Kaw. Sommet à 219 m sur la Montagne Sable située juste au sud du village de Kaw.

12. Description :

La plaine de Kaw se présente comme un vaste marais herbacé, en arrière d'une large vasière colonisée par la mangrove et de forêts marécageuses. Elle est traversée par de petites rivières et ponctuée de mares d'eau libre. La diversité des

milieux humides rencontrés et leur continuité avec le bassin amazonien lui confèrent une très grande richesse floristique et faunistique, qui, avec son étendue, en fait un site unique en Guyane.

A 15 km au large de la côte de Kaw vers le nord-est, l'île du Grand-Connétable, d'une superficie de 2,5 ha, est une petite émergence rocheuse où nidifient de nombreux oiseaux de mer. Demeurant le seul site disponible pour ces espèces entre l'Orénoque et l'Amazone, cette île est d'un intérêt écologique international considérable.

### 13. Traits physiques :

Terres alluviales marécageuses constituées en majorité de dépôts marins quaternaires (plaine holocène) : argiles plus ou moins consolidées et salées à profondeur variable (de 40 cm à 1 m). Elles sont recouvertes d'une couche de matières organiques appelée "pégasse" (tourbe acide) d'épaisseur variable (jusqu'à 3 m) (Cf. document 2 annexé).

Instabilité particulière du trait de côte dépendant des phénomènes cycliques d'accumulation et d'érosion liés aux dépôts d'alluvions argileux provenant de l'Amazone et à l'importance des courants marins.

Deux cours d'eau principaux traversent le marais : la Rivière de Kaw et la Crique Angélique. L'influence de la marée s'y observe sur la quasi-totalité de leur cours. Les marais d'eau douce subissent, eux, d'importantes fluctuations de niveau d'eau selon les saisons, en fonction de la pluviométrie. Ces marais ont généralement une profondeur de 1 à 2 m, pouvant atteindre en certains endroits 5 m. La salinité des eaux augmente avec la profondeur. Enfin, une grande partie des savanes est exondée durant la saison sèche (de septembre à novembre).

La pluviosité moyenne annuelle est comprise entre 3 500 et 4 000 mm, ce qui correspond aux précipitations les plus élevées de Guyane (jusqu'à 8 000 mm sur les premiers reliefs de la Montagne de Kaw). Les maxima s'enregistrent en décembre-janvier et surtout en mai, les minima d'août à novembre.

La partie sud de la zone comprend une grande partie du bassin amont de la Rivière de Kaw, celle-ci et ses affluents serpentant entre de nombreuses collines couvertes de forêt tropicale humide de terre ferme.

### 14. Caractéristiques écologiques :

Une carte des différentes formations végétales ainsi que leur description sont présentées en annexe (Cf. document 2).

Plusieurs formations et groupements végétaux peuvent être distingués. Ils sont directement liés aux types de sols et aux conditions de drainage. L'uniformité du climat dans toute la plaine dépourvue de reliefs, ne joue, en effet, aucun rôle sur la distribution de ces groupements.

Les principaux écosystèmes rencontrés correspondent à des mangroves côtières à Palétuvier blanc (*Avicennia germinans*), des mangroves âgées à Palétuviers blancs et Palétuviers rouges (*Rhizophora mangle*), des forêts marécageuses à Palmier pinot (*Euterpe oleracea*), des prairies flottantes à Cypéracées (*Eleocharis sp*), des savanes basses marécageuses à graminées (*Echinochloa polystachya*) et à Moucou-moucou (*Montrichardia arborescens*), parfois arbustives avec des "Pruniers" (*Chrysobalanus icaco*).

La vasière est un site important comme zone de nourrissage pour les Limicoles en haltes migratoires ou en hivernage (parmi lesquels le Bécasseau semipalmé *Calidris pusilla* est le plus abondant), ainsi que pour de nombreuses espèces d'Ardéidés résidentes. La mangrove abrite également un grand nombre d'espèces d'oiseaux d'eau et de passereaux reproducteurs et cet écosystème entretient d'importants réseaux trophiques avec les eaux des estuaires.

Les pinotières accueillent plusieurs espèces de gros oiseaux frugivores généralement rares en Guyane (cotingidés, perroquets, toucans). Les marais herbacés constituent enfin un refuge remarquable pour la faune aquatique, tout particulièrement pour l'Hoatzin (*Opisthocomus hoazin*) et le Caïman noir (*Melanosuchus niger*).

En amont des criques et rivières concernées, le réseau hydrographique prend naissance sous le couvert du manteau forestier des collines et premiers contreforts de la Montagne de Kaw. L'humidité et l'histoire des peuplements forestiers régionaux permettent aujourd'hui de rencontrer dans ces biotopes un fort taux d'endémisme parmi la végétation, les insectes et les batraciens entre autres.

L'île du Grand-Connétable abrite une remarquable colonie de 6 espèces d'oiseaux de mer nicheurs, et totalisant plusieurs milliers de couples (frégates, sternes, noddis et mouettes). Les effectifs de Sternes de Cayenne, de Sternes royales et de Mouettes atricilles sont inégalés dans les autres îles des Caraïbes.

### 15. Régime foncier et propriété :

Le site appartient en quasi-totalité à l'Etat français (Domaine Public), à l'exception de quelques terrains privés situés le long de la rivière de Kaw et dans le polder Marianne.

**16. Mesures de conservation en vigueur :**

La majeure partie des marais fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Conservation des Biotopes (N° 1. 964 1D/4B du 4 Septembre 1989) (Cf. document 3 en annexe).

L'île du Grand-Connétable, et le milieu marin l'entourant sur un rayon de 5 km sont classés en Réserve Naturelle depuis le 8 décembre 1992.

**17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :**

Actuellement, dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional, plusieurs secteurs devraient être proposés en réserve naturelle intégrale, et tout particulièrement : les mares où viennent se reproduire les Caïmans noirs et les rives de la crique Angélique qui abrite encore quelques couples nicheurs d'Hoatzin.

Par ailleurs, l'O.N.F. prévoit le classement de la région de Kaw en forêt domaniale. Le périmètre comporterait 3 zones, dont une concernant le marais pour lequel aucun aménagement n'est prévu.

**18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines :**

**a) Sur le site :**

Aucune activité n'est observée au cœur des savanes du fait de leur caractère impénétrable. La présence humaine est ainsi très faible dans ces vastes marais. Elle se localise essentiellement au sein du village de Kaw, petit bourg créole d'une cinquantaine d'habitants.

La zone littorale est fréquentée par quelques pêcheurs artisanaux qui capturent les poissons d'estuaires et de littoral. La récolte des crabes dans les mangroves d'estuaire est l'occupation de quelques équipages spécialisés.

Les marais accueillent beaucoup de visiteurs attirés par la faune et les paysages insolites de la région. Néanmoins, le tourisme reste faiblement organisé et la plupart des retombées économiques échappent au village.

La pêche constitue toujours l'activité principale de la population locale, pour subvenir à une grande partie de leurs besoins alimentaires et aussi à des fins commerciales. Les produits de la pêche sont vendus sur le marché de Cayenne où "l'Attipa" est particulièrement réputé. Cependant, cette pêche commercialisée n'est pratiquée qu'à certaines périodes de l'année, et ne constitue donc qu'une activité saisonnière.

Enfin, il existe également de petits élevages de zébus qui pâturent dans les savanes marécageuses environnant le village.

Globalement, l'activité économique de ce village est faible, et surtout, aucune des structures présentes ne peut réellement lui assurer un développement durable.

**b) Dans le bassin versant :**

- exploitation forestière sur le versant sud de la Montagne de Kaw ;
- restauration et hôtellerie implantées le long de la piste menant aux marais.

**19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupations des sols, et principaux projets de développement :**

Avec les échecs successifs des projets de poldérisation du marais et d'exploitation du Palmier pinot, il n'existe pas actuellement d'activités humaines ou de projets menaçant directement l'existence des marais.

Cependant, un certain nombre de perturbations entraînent des menaces non négligeables sur la richesse biologique du milieu naturel :

- Les pollutions liées aux déchets ménagers, aux huiles de vidange et à l'assainissement.
- Le manque de gestion de la ressource piscicole.
- Le non-respect de la réglementation en vigueur concernant les biotopes et les espèces protégées.

**20. Valeurs hydrologiques et physiques :**

Phénomène alterné d'érosion et d'accumulation jouant sur le profil du rivage : dépôts de vases et mangroves

constituant une zone de nourrissage importante pour les oiseaux d'eau et un site de reproduction important pour la faune aquatique.

Les marais d'eau douce, mais aussi les eaux saumâtres estuariennes et les criques amont en milieu forestier, recèlent une grande richesse ichtyologique.

### 21. Valeurs sociales et culturelles :

D'un point de vue social :

- important tourisme de vision ;
- potentiel remarquable pour des actions pédagogiques auprès des scolaires et du grand public ;
- zone vitale de chasse et de pêche pour le village, mais gestion des activités inexistantes.

D'un point de vue culturel :

- site privilégié d'études éthno-écologiques ;
- patrimoine architectural ;
- existence de plusieurs associations qui animent la vie culturelle du village de Kaw.

### 22. Faune remarquable :

L'inventaire faunistique de la Plaine de Kaw est joint en annexe au document 4.

La Plaine marécageuse, en continuité avec le bassin amazonien, constitue la limite de répartition la plus septentrionale pour un certain nombre d'espèces, tout particulièrement pour l'herpétofaune.

Ainsi, les marais abritent l'une des dernières populations stables de Caïman noir (*Melanosuchus niger*), espèce menacée d'extinction, estimée à 2500 individus.

La diversité des milieux humides confère au site une très grande richesse avifaunistique, particulièrement en oiseaux d'eau. On y rencontre plusieurs centaines de milliers de Limicoles nord-américains en migration postnuptiale et en hivernage (dont *Calidris pusilla*), plusieurs espèces nicheuses d'Ardéidés comme le Héron cocoi (*Ardea cocoi*), la Grande Aigrette (*Egretta alba*), l'Aigrette neigeuse (*E. thula*), le Héron garde-boeuf (*Bulbucus ibis*), l'Aigrette bleue (*E. caerulea*), l'Aigrette tricolore (*E. tricolor*), le Héron agami (*Agamia agami*), le Héron strié (*Butorides striatus*), le Bihoreau violacé (*Nycticorax violacea*), le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), ainsi que l'Ibis rouge (*Eudocimus ruber*), la Spatule rose (*Ajaia ajaja*), le Tantale d'Amérique (*Mycteria americana*), et occasionnellement des espèces encore plus rares comme le Cormorant olivâtre (*Phalacrocorax olivaceus*), le Jabiru (*Jabiru mycteria*), le Flamant rose (*Phoenicopterus ruber*), la Cigogne maguari (*Ciconia maguari*). Notons encore la présence de nombreux rapaces (plus de 20 espèces) telle la Buse ardoisée (*Leucopternis schistacea*) strictement inféodée à ces forêts inondables du nord-est de la Guyane. Le perroquet *Graydidascalus brachyurus* est aussi une espèce amazonienne principalement restreinte dans ce secteur en Guyane. Enfin, les marais abritent également une espèce relictuelle devenue très rare en Guyane : l'Hoatzin (*Opisthocomus hoazin*), unique représentant de sa famille et oiseau primitif d'un intérêt scientifique exceptionnel.

En mer, les eaux du Grand-Connétable abritent et nourrissent plusieurs milliers de couples d'oiseaux de mer : Sterne de Cayenne (*Sterna eurygnatha*), Sterne royale (*Sterna maxima*), Noddi brun (*Anous stolidus*), Sterne fuligineuse (*Sterna fuscata*), Mouette atricille (*Larus atricilla*) et Frégate superbe (*Fregata magnificens*).

### 23. Flore remarquable :

L'inventaire floristique et la liste des espèces remarquables sont annexés (Cf. document 5).

Les marais à végétation herbacée, et plus particulièrement les savanes à Cypéracées, présentent plusieurs espèces remarquables (comme *Eleocharis grandiglumis*, *E. minima*, *E. plicarhachis*, et *Rynchospora cajennensis*).

### 24. Recherche et équipements scientifiques :

Le site des marais de Kaw a fait l'objet d'études de sols et de végétation, et des inventaires faunistiques ont également été réalisés (cf. bibliographie annexée ; document 6).

Une étude énergie et environnement financée par l'ADEME et l'association du P.N.R. devrait permettre prochainement de définir une politique cohérente de gestion des impacts des activités humaines sur l'environnement et de fonder un programme à court terme d'actions en faveur de l'environnement dans les domaines suivants : énergie, eau, déchets et pollutions diverses.

A l'avenir, des recherches scientifiques devraient se développer selon plusieurs axes :

- compléter les inventaires faunistiques et floristiques;
- approfondir les connaissances sur la biologie des espèces présentes (notamment l'Attipa et le Caiman noir).

D'une manière générale, il s'agirait de mieux cerner le fonctionnement des écosystèmes, notamment par des études hydrologiques et hydrobiologiques, et plus précisément d'évaluer la potentialité de production piscicole du marais, afin d'assurer la pérennité de l'activité de pêche par des modes d'exploitation raisonnés.

Enfin, la région constitue également un site d'études privilégié dans le domaine de l'éthno-écologie.

**25. Education et information :**

Actuellement, l'organisation de l'éducation et de l'information des visiteurs, mais aussi des habitants, reste à faire. Le site, fréquenté par de nombreux visiteurs, devrait cependant constituer un lieu privilégié de découvertes des milieux naturels humides littoraux, et de ce fait, de sensibilisation des scolaires et du grand public à la fragilité et à la protection de ces écosystèmes. La création d'une "Maison du marais" pourrait s'inscrire dans ces objectifs et être réalisée dans le cadre du futur Parc Naturel Régional.

**26. Récréation et tourisme :**

Depuis l'ouverture du pont sur le Mahury, les marais connaissent une importante pression touristique qui est encore amenée à se développer. Il existe un gîte communal pour les visiteurs qui souhaitent passer la nuit au village. Des ballades dans le marais sont proposés par un restaurateur du village et des tours-opérateurs, mais de nombreux visiteurs circulent également par leurs propres moyens.

La demande touristique existant déjà, la valorisation et la promotion du patrimoine naturel de cette région devrait être facilement réalisable.

Par contre, il sera nécessaire d'améliorer l'accessibilité du village et d'y développer les structures d'accueil. De plus, l'organisation du tourisme nécessitera la formation de l'ensemble des acteurs afin que cette activité puisse se développer de manière durable.

**27. Organisme de gestion :** comité préfectoral de gestion

**28. Juridiction :**

Autorité compétente : l'Etat.  
Autorité compétente en matière de conservation : D.R.A.E. de Guyane.

**29. Références bibliographiques :**

Cf. document 6 annexé.

**30. Raisons de l'inscription :**

Cette zone est d'importance internationale en raison des critères 1b, 2a, 2b, 2c, 2d, 3b.

**31. Carte du site :**

La cartographie du site au 1:125000 est jointe à la suite de cette fiche descriptive (fond de carte IGN n° 517, édition 1).  
Délimitations de quelques points remarquables dans la zone marine :

- point A : 2 km au nord du banc du Jaguar (par marée basse de vives eaux), puis en poursuivant vers l'est à 2 km du rivage, c'est-à-dire des premières vases exondées lors des marées basses de vives eaux.
- point B : 52° 05' W et 4° 48' N.
- point C : à 5 km au nord de l'île du Grand-Connétable, par 4° 53' N.
- point D : à 5 km au nord-est de l'île du Grand-Connétable.
- point E : à 5 km à l'est de l'île du Grand-Connétable, par 51° 54' W et 4° 50' N.
- point F : dans l'estuaire de l'Approuague par 51° 58' W et 4° 39' N.